

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
Ministère de la ville
Ministère des sports

Direction des ressources humaines

Sous-direction des emplois et des compétences
Bureau du recrutement – DRH3B
Personne chargée du dossier :
Bernard PIVETTA
01 40 56 82 59
bernard.pivetta@sante.gouv.fr
Fax : 01 40 56 46 76

La ministre des sports

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion)
Monsieur le directeur de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance
– pour attribution

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Directions départementales de la cohésion sociale,
Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations,
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des établissements et organismes publics relevant de nos ministères
Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux
– pour information

NOTE DE SERVICE N°DRH/DRH3B/2011/80 du 1er mars 2011 relative à l'organisation d'un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport (session 2013 du concours de recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau). Examen probatoire 2011

Date d'application : immédiate

Classement thématique : Administration générale

Résumé : Modalités d'organisation d'un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport. Examen probatoire 2011.

Mots clés : Concours administratif

Textes de référence :

- Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié portant statut particulier des professeurs de sport,
- Arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder

au corps des professeurs de sport (JORF n° 41 du 18 février 2005),

- Arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport, institué par l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 précité.

Annexes :

- Annexe 1 : Note d'information à l'attention des candidats à l'examen probatoire
- Annexe 2 : Conditions d'accès au cycle de formation
- Annexe 3 : Calendrier de l'examen probatoire
- Annexe 4 : Dossier d'inscription à l'examen probatoire
- Annexe 5 : Dossier support pour l'épreuve d'admission à l'examen probatoire

Comme chaque année, l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) est chargé de mettre en place, en application des dispositions de l'article 5 du décret cité en référence, un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

La présente instruction a pour objet de préciser, pour la session 2011, les modalités d'inscription et d'organisation de l'examen probatoire permettant l'accès au cycle de formation précité.

Pour la session 2011, le cycle de formation, dont la durée est fixée à au moins deux semestres, débutera à la rentrée 2011 et se poursuivra jusqu'aux épreuves du concours de sélection réservé aux sportifs de haut niveau prévues au printemps 2013.

L'ouverture d'un examen probatoire d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport est autorisée au titre de l'année 2011.

Le nombre de places offertes à l'examen probatoire sera fixé ultérieurement.

Les modalités d'inscription à l'examen probatoire sont les suivantes :

- le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au **lundi 11 avril 2011 à minuit**.
- les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées conformément au modèle de dossier établi par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) (annexe 4)
 - les modèles de dossier établis par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) seront :
 - o téléchargeable sur le site internet ou intranet du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

Les dossiers remplis seront :

- soit déposés à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) – A l'attention de M. Patrick LADAUGE - Mission SHN – bureau C217 – **lundi 11 avril 2011, avant 16 heures**;
- soit transmis par voie postale au plus tard le **lundi 11 avril 2011 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le directeur de l'INSEP
à l'attention de Monsieur Patrick LADAUGE
MSHN - Bureau C217
Examen probatoire
Candidature au cycle de formation réservé
aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 PARIS

Aucun dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'épreuve écrite se déroulera **le mardi 26 avril 2011 à partir de 13 heures** (heure de Paris) à l'INSEP - 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris.

En tant que de besoin, d'autres centres d'écrit pourront être ouverts.

Les épreuves orales se dérouleront soit les 18 et 19 mai ou le 26 mai 2011 à l'INSEP.

Les dates et lieux des épreuves d'admissibilité et d'admission seront communiqués individuellement aux candidats.

Le dossier élaboré par le candidat pour l'épreuve d'admission (annexe 5) devra être remis au plus tard **le mardi 26 avril 2011**.

Le rapport sera :

- soit déposé, auprès du service organisateur, le jour de l'épreuve d'admissibilité, **le mardi 26 avril 2011, avant 17 heures**,
- soit transmis par voie postale au plus tard **le mardi 26 avril 2011, à minuit** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le directeur de l'INSEP
à l'attention de Monsieur Patrick LADAUGE
MSHN - Bureau C217
Examen probatoire
Candidature au cycle de formation réservé
aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 PARIS

Je vous demande de veiller tout particulièrement à ce que l'ensemble des sportifs de haut niveau susceptibles d'être intéressés puissent faire acte de candidature dans les délais prévus. Je compte sur l'implication des personnels chargés du sport de haut niveau, notamment dans le cadre du suivi social et professionnel des athlètes, pour vous aider dans cette tâche.

Le chef du bureau du recrutement

signé

Eric MIGEVANT

Autres destinataires

- Monsieur le président du CNOSF
- Madame et Messieurs les présidents des fédérations sportives du sport de haut niveau

Adresse : 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP – Standard : 01 40 56 60 00
www.sante-sports.gouv.fr

ANNEXE 1

*Institut National du Sport
de l'Expertise et de la Performance*



*Département de l'orientation, de la
formation et de l'accès à l'emploi*

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION

des candidat(e)s à l'examen probatoire pour l'accès des sportifs(ves) de haut niveau au cycle de formation permettant de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Avant de faire acte de candidature pour entrer dans le cycle de formation organisé par l'INSEP et afin de vous aider dans la construction de votre projet, il convient de prendre connaissance des informations suivantes :

- le contexte du concours et du cycle de formation,
- la dimension organisationnelle et financière.

1. Le contexte du concours de professeur de sport réservé aux sportifs(ves) de haut niveau et du cycle de formation

L'admission au probatoire et le suivi du cycle de formation PSHN ne garantissent pas la réussite au concours. La concurrence existe :

- le nombre de stagiaires par promotion est supérieur au nombre de postes ouverts (chiffres 2006 et 2007 : 20 stagiaires entrants pour 12 postes ouverts au concours ; 2008, 2009 et 2010 : 18 stagiaires pour 12 postes ; 2011 : 18 stagiaires pour 11 postes),
- s'ajoutent à la promotion de l'année en cours, les candidats non admis des promotions précédentes autorisés à repasser le concours (arrêté du 31 janvier 2005),
- certains stagiaires peuvent se présenter au concours externe dès la première année.

L'objectif de ce cursus de formation est double :

- vous préparer à la réussite du concours,
- vous aider à assumer vos futures fonctions de professeur de sport, notamment celles de conseiller technique sportif.

L'orientation de la formation nécessite un travail important de l'équipe des formateurs et implique que ceux-ci soient ou aient été en prise directe avec les problèmes d'entraînement. Dans une telle démarche l'INSEP se doit de travailler en partenariat avec le milieu fédéral. Ce partenariat est défini lors de la signature d'une convention avec chaque fédération sportive.

Il importe donc, avant d'intégrer la formation PSHN, que vous soyez pleinement convaincu de la **nécessité de vous investir totalement** dans le cursus. Il s'agira de faire preuve de **beaucoup de régularité** et d'assurer un **important volume de travail personnel**. Nous vous conseillons de bâtir ce projet en plein accord avec votre fédération sportive.

2. La dimension organisationnelle

Le cycle de formation est organisé sur 18 mois :

- 1^{ère} année ; de début octobre à mi juin,
- 2^{ème} année ; de début septembre à mi/fin avril (en fonction des dates du concours).

L'emploi du temps journalier est établi afin de permettre, aux sportifs(ves) encore en activité, de s'entraîner.

Les cours s'étalent du lundi 8h00 au vendredi 12h00 selon la répartition suivante :

- lundi, mardi, jeudi : 8h00 – 10h00 et 14h15 – 16h15, (8h00 – 12h00 certains mercredis),
- vendredi : 8h00 – 12h00.

Les périodes de vacances sont celles de la zone de Paris.

Ce cycle de formation **impose votre présence à l'ensemble des interventions pédagogiques**. A cette seule condition, le directeur de l'INSEP, vous délivrera un certificat d'assiduité, obligatoire pour vous présenter au concours de recrutement la 2^e année.

Pour toutes précisions complémentaires, contactez : Jean-Philippe THOMAS ; jean-philippe.thomas@insep.fr

3. La dimension financière

Le coût de la formation sera facturé par les services économiques et financiers de l'INSEP à votre fédération sportive. Charge à elle d'envisager avec vous les modalités de prise en charge financière.

Coût de la formation

Le nombre d'heures en centre est de 1160 heures sur les 18 mois de formation. 204h à 10,20€/heure soit 2080€ et 956h à 10,40€/heure soit 9942€, cela représente un coût total de 12022€**.

* Tarif révisable au 1^{er} janvier de chaque année (tarif au 1^{er} janvier 2011 ; 10,20€/heure, puis 10,40€/heure).

** Hors frais de déplacement et d'hébergement.

Financement de la formation

Ce cycle est considéré comme une formation professionnelle, son intitulé est « Préparation aux métiers de l'encadrement du sport ». A ce titre seulement, vous pourrez être pris en charge par les mesures d'aide à la formation professionnelle, telles que : congés individuels de formation, frais pédagogiques, frais de déplacements et d'hébergement.

➔ **Salarié** : vous pouvez, **dès à présent**, vous informer sur les démarches nécessaires à effectuer pour l'obtention du financement par l'organisme collecteur paritaire agréé (OPCA) auprès duquel votre employeur cotise : FONGE CIF – AGEFOS PME – UNIFORMATION -

➔ **Demandeur d'emploi** : la même démarche est à faire auprès de l'ANPE et/ou ASSEDIC, la « Mission Locale Jeunes » (pour les moins de 30 ans).

➔ **Pour tous, en tant que sportif de haut niveau ou impliqué dans l'encadrement du sport de haut niveau** : vous pouvez solliciter votre club, la commune (de votre domicile ou de votre club), le conseil général (de votre domicile ou de votre club), le conseil régional (de votre domicile ou de votre club) et les partenaires économiques.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :

Madame Sandra BESGROVE au 01 41 74 43 83 sandra.besgrove@insep.fr

Sources de rémunération

Si vous n'êtes ni salarié, ni bénéficiaire d'indemnités ASSEDIC, vous pouvez faire une demande de bourse à l'ASP (Agence de services et de paiement).

Cette rémunération professionnelle est allouée de **droit aux sportifs(ves) de haut niveau** engagés dans la préparation au concours du professorat de sport, sous réserve qu'ils ne **soient pas titulaires d'un contrat de travail** lors de leur entrée en formation, ni pendant toute la durée de la formation, et d'être à jour des droits de la sécurité sociale.

Le montant de la rémunération dépend de l'âge du stagiaire ainsi que du nombre d'heures travaillées dans l'année précédant l'entrée en formation.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :
Marie BARBOSA au 01 41 74 42 16 ou marie.barbosa@insep.fr

Il est préconisé de faire des recherches d'informations avant de vous inscrire au cycle du probatoire, puis de ne pas attendre votre admission pour effectuer toutes ces démarches car l'étude des dossiers nécessite des délais conséquents.

ANNEXE 2 CONDITIONS D'ACCES AU CYCLE DE FORMATION

L'article 1^{er} de l'arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation prévoit que pour être autorisés à se présenter au concours de sélection sur épreuves prévu par les dispositions de l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié, les sportifs de haut niveau doivent avoir figuré au moins trois ans sur la liste des sportifs de haut niveau fixée par arrêté du ministre chargé des sports et avoir suivi un cycle de formation.

Les candidats déposant un dossier d'inscription à l'examen probatoire doivent remplir les conditions suivantes :

- Soit **le candidat est actuellement inscrit** sur les listes des sportifs de haut niveau et doit y figurer depuis au moins 2 ans (durée appréciée à la date de clôture des registres d'inscription).

- Soit **le candidat ne figure plus** sur la liste des sportifs de haut niveau mais doit y avoir figuré pendant au moins 3 ans.

IMPORTANT : pour toutes questions relatives aux conditions de recevabilité de leur dossier d'inscription, les candidats sont invités à prendre l'attache du bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux de la direction des sports
(contact : Alexis LANDAIS : Tel. 01 40 45 94 81
Courriel : alexis.landais@jeunesse-sports.gouv.fr)

NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROBATOIRE

L'arrêté du 31 janvier 2005 fixe dans son article 4 la nature des épreuves de l'examen probatoire permettant d'accéder à ce cycle de formation.

Les deux épreuves sont les suivantes :

- **une épreuve d'admissibilité** consistant en un résumé d'un texte relatif au sport suivi d'une ou plusieurs questions permettant d'apprécier la capacité du candidat à mettre en relation certaines idées du texte avec ses connaissances et son expérience sportive (durée de l'épreuve : 4 heures, coefficient 2) ;

- **une épreuve d'admission** (pour les candidats déclarés admissibles) consistant en un entretien de motivation sur la base d'un dossier. Au cours de l'entretien, le candidat devra mettre en avant son parcours sportif, son parcours de formation et son projet professionnel (durée de l'épreuve 40 minutes, soit une présentation de 10 minutes et un entretien de 30 minutes, coefficient 3).

Le candidat qui n'a pas rempli de dossier obtient un 0 à cette épreuve.

Ce dossier d'au maximum 20 pages, adressé en 3 exemplaires à Monsieur le directeur de l'INSEP, au plus tard le jour de l'épreuve d'admissibilité, est composé de la façon suivante :

- Fiche 1 – Etat civil
- Fiche 2 – Expérience professionnelle
- Fiche 3 – Activité sportive
- Fiche 4 – Parcours de formation
- Fiche 5 – Situation socio-professionnelle – Financement de la formation
- Fiche 6 – Motivations

Fiche 7 – Soutien du DTN de la fédération sportive

Fiche 8 – Demande d'entrée dans la formation

Il est attribué à chacune des deux épreuves une note de 0 à 20 à laquelle est appliqué un coefficient égal à 2 pour l'épreuve d'admissibilité et à 3 pour l'épreuve d'admission. Toute note égale ou inférieure à 5 est déclarée éliminatoire.

ANNEXE 3 CALENDRIER DE L'EXAMEN PROBATOIRE
--

I. INSCRIPTION A L'EXAMEN PROBATOIRE

Les candidats doivent remplir un dossier d'inscription (3 pages) dont le modèle est joint en annexe. Ce dossier d'inscription est à adresser, dûment complété et signé, par le candidat **avant le lundi 11 avril 2011 à minuit**(le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Monsieur le directeur de l'INSEP
à l'attention de Monsieur Patrick LADAUGE
MSHN - Bureau C217
Examen probatoire
Candidature au cycle de formation réservé
aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 PARIS

Téléphone : 01.41.74.44.63

Télécopie : 01.41.74.43.82

II. DATES ET LIEU DES EPREUVES – NOMBRE DE PLACES OFFERTES

Les candidats seront convoqués, par les soins de la direction des ressources humaines, au siège de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay - 75012 PARIS.

- **L'épreuve d'admissibilité se déroulera le mardi 26 avril 2011 à partir de 13 H 00 (heure de la métropole).**

- **L'épreuve d'admission se déroulera à l'une des dates suivantes :
Mercredi 18 et jeudi 19 mai 2011 / jeudi 26 mai 2011.**

L'entrée en cycle de formation est prévue début octobre 2011.

ANNEXE 4

DOSSIER N° 1

**DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN
PROBATOIRE POUR L'ACCES AU CYCLE DE FORMATION**

A renvoyer à Monsieur le directeur de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance
à l'attention de Monsieur Patrick LADAUGE
MSHN - Bureau C217
Examen probatoire
Candidature au cycle de formation réservé
aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 PARIS

AVANT LE LUNDI 11 AVRIL 2011

Je soussigné (e)⁽¹⁾.....

sollicite mon inscription sur la liste des candidats admis à participer à l'examen probatoire d'entrée au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Je déclare me présenter à l'examen prévu :

• **sport**.....

• **discipline sportive** ⁽²⁾.....

Fait à, le

Signature

(1) Nom et prénoms en capitales d'imprimerie : les femmes mariées feront suivre, s'il y a lieu, leur nom de naissance de leur nom d'usage.

(2) Cf. annexe III de l'arrêté du 31 janvier 2005.

FICHE SIGNALÉTIQUE

A - ETAT CIVIL

Nom.....Nationalité.....

Prénoms.....Sexe.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse.....

Téléphone

Situation professionnelle *: Etudiant : oui non

 Demandeur d'emploi : oui non

 Salarié : oui non

 Si oui, préciser la fonction et l'employeur :

B - SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL

Etes vous en position régulière au regard des obligations du code du service national ? * oui non

C – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etes-vous sportif de haut niveau actuellement ? * oui non

Si oui indiquer le NUM SHN

.....

Etes-vous ancien sportif de haut niveau ? * oui non

Joindre **OBLIGATOIREMENT** une attestation mentionnant la qualité de sportif de haut niveau (à obtenir auprès d'une direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports ou auprès du bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux – DS A2 de l'administration centrale)

* Rayer les mentions inutiles.

MODALITES DE LA FORMATION

La formation se déroulera à partir d'octobre 2011 jusqu'au 2ème trimestre 2013.

- **La formation est obligatoire** sauf pour des absences justifiées par l'entraînement (stages) ou la compétition. Elles devront être compensées de façon à ce que la formation ait bien une durée équivalente à « 2 semestres ».

- **Une convention entre vous-même, votre fédération et l'INSEP**, définira notamment le programme d'entraînement et de formation élaboré à l'issue d'un entretien individualisé et mentionnera une éventuelle prise en charge financière des frais entraînés par le cycle de formation. Cette contractualisation impose des droits (prise en compte des contraintes sportives et aménagement des études) mais aussi des devoirs (respect des engagements pris) aux 3 parties.

- **Un certificat de formation** délivré par le directeur de l'INSEP, au vu de l'assiduité et des résultats du contrôle continu, sera obligatoire pour s'inscrire au concours.

- **Les tarifs mensuels** pour les stagiaires en externat, en demi-pension ou en pension complète vous seront communiqués ultérieurement.

La fédération concernée peut prendre à sa charge, en partie ou en totalité, les frais ci-dessus.

En toute connaissance, et en cas de réussite à l'examen probatoire,

je soussigné (e).....

m'engage à suivre la formation au professorat de sport selon les règles fixées ci-dessus.

A....., le.....

Signature

DOSSIER SUPPORT POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION À L'EXAMEN PROBATOIRE POUR L'ACCÈS AU CYCLE DE FORMATION RÉSERVÉ AUX SPORTIFS (VES) DE HAUT NIVEAU

A remettre en trois exemplaires lors de l'épreuve d'admissibilité

⇒ Le dossier se compose de :

Fiche 1 : Etat civil

Fiche 2 : Expérience professionnelle

Fiche 3 : Activité sportive

Fiche 4 : Parcours de formation

Fiche 5 : Situation socio-professionnelle — Financement de la formation

Fiche 6 : Motivations

Fiche 7 : Soutien du DTN de la fédération sportive

Fiche 8 : Demande d'entrée dans la formation

⇒ Le dossier est présenté par :

Nom _____

Prénom _____

Fédération sportive _____

Spécialité _____

Vu et transmis par le Directeur technique national de la discipline dans laquelle le (la) candidat(e) est
(ou a été) sportif (ve) de haut niveau.

Fait à _____ le _____

Nom et signature du Directeur technique national

ETAT CIVIL

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

NOM _____ Prénom _____

Nom de jeune fille _____ Nationalité _____

Date de naissance ____/____/____

Lieu et pays de naissance _____

Adresse du domicile habituel avant la formation

_____ CP _____ Ville _____

Adresse professionnelle avant la formation

_____ CP _____ Ville _____

Téléphone fixe _____ mobile _____

Courriel _____

Service national effectué ☐ Oui ☐ Non

Journée d'appel effectuée ☐ Oui ☐ Non

SITUATION FAMILIALE

☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Concubin(e) ☐ Divorcé(e)

Nombre d'enfants à charge :

REGIME DE PROTECTION SOCIALE

Numéro de sécurité sociale | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ |

Vous êtes affilié (e) ☐ au régime général : caisse de _____ Département _____

☐ à un autre régime : _____

Nom _____

Prénom _____

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Expériences professionnelles et activités en responsabilité (autres que celles en tant que sportif(ves))
Exemples : entraîneur (e), employé(e) chez décathlon, délégué (e) de classe, élu(e) au bureau du club....,

	PERIODE	SECTEUR D'ACTIVITE ET MISSIONS EFFECTUEES	QUE VOUS A APPORTE CETTE EXPERIENCE ?
1			
2			
3			
4			
5			
6			

A quelle expérience accordez-vous le plus de valeur et pourquoi ? _____

Avez-vous déjà été candidat (e) au concours de recrutement des professeurs de sport ?

☐ Oui Catégorie ☐ CAS ☐ CTS

☐ Non

Vous êtes vous déjà présenté(e) à d'autres concours ? ☐ Oui ☐ Non

Lesquels ? _____

Nom _____

Prénom _____

ACTIVITE SPORTIVE

Fédération sportive _____

Spécialité _____

Quels résultats avez-vous eu dans les compétitions de référence : Jeux Olympiques, championnat du Monde, championnat d'Europe... ?

	COMPETITION	CLASSEMENT	DATE	LIEU
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Quelle est la meilleure performance que vous avez réalisée pendant votre carrière sportive ?

Compétition _____

Résultat (chronomètre ou place) _____

Date _____ Lieu _____

Quelle importance accordez-vous à ce résultat ? Que représente-t-il pour vous ?

En quoi pensez-vous que votre pratique sportive soit importante dans la construction de ce que vous êtes actuellement ?

Êtes-vous inscrit (e) sur la liste des sportifs (ves) de haut niveau ?

- ☐ Oui ☐ Elite ☐ Senior ☐ Jeune ☐ Reconversion
☐ Non

Êtes vous en activité ? ☐ Oui ☐ Non

Nom _____

Prénom _____

PARCOURS DE FORMATION

DATES	DIPLÔMES UNIVERSITAI- RES	DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS	DIPLÔMES FEDERAUX	DIPLÔMES SCOLAIRES	LIEUX D'OBTENTION

Langues étrangères pratiquées : _____

Date de fin du cursus de formation : _____

Formations suivies non diplômantes _____

Formations continues et stages _____

Que retirez-vous de la formation que vous avez suivie ces dernières années ? _____

En quoi celle-ci peut vous être utile dans votre préparation au concours du professorat de sport ?

Nom _____

Prénom _____

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

• Vous êtes demandeur(se) d'emploi ☐ Oui ☐ Non
 Pouvez-vous bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi (ASSEDIC) ? ☐ Oui ☐ Non

• Vous êtes salarié(e) ☐ Oui ☐ Non

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

• Vous êtes étudiant(e) ☐ Oui ☐ Non

• Vous êtes travailleur indépendant ☐ Oui ☐ Non

• Autre _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

1) Comment envisagez-vous le financement de votre formation sur les 2 ans (coût total de la formation 12.000,00 €) :

☐ La fédération

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ La ligue régionale

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ Le club

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ Vous

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ Autres

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ Le conseil régional

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ Le conseil général

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ OPCA

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

☐ ANPE / ASSEDIC

- montant estimé à _____ €

- financement estimé à _____ %

2) Commentaires, informations complémentaires :

Nom _____

Prénom _____

MOTIVATIONS

• Quelles sont les raisons qui vous font choisir cette formation ? _____

• Comment l'avez-vous connue ? _____

• Qu'en attendez vous ? _____

• Dans les enseignements, quels sont les connaissances que vous avez hâte d'acquérir ?

• Quels sont les objectifs professionnels que vous avez envisagés avec votre fédération sportive ?

▪ A court terme : _____

▪ A moyen terme : _____

▪ A long terme : _____

Donnez une description sincère de vous-même en soulignant les points forts et les points faibles de votre personnalité .

• Quels sont vos objectifs sportifs (niveau, objectifs...) ?

• Si vous avez d'autres objectifs sportifs (entraîneur, ou dirigeant) quels sont-ils pour les deux années à venir ?

• Comment envisagez-vous l'organisation de votre temps pendant votre formation (travail, déplacement, entraînement, compétitions,...) ?

• Espace libre de communication sur un thème qui vous tient à cœur :

**DEMANDE D'ENTREE DANS LA FORMATION AU PROFESSORAT
DE SPORT RESERVEE AUX SPORTIF (VE) DE HAUT NIVEAU**

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et sollicite mon entrée dans la formation de préparation au professorat de sport réservée aux sportifs (ves) de haut niveau.

Fait à _____, le _____

Signature

Nom _____

Prénom _____

**SOUTIEN FEDERAL A VALIDER
PAR LE D.T.N.**

La DTN doit s'impliquer dans l'accompagnement des stagiaires en formation PSHN ;

Qui peut prendre en charge ce suivi ?

Nom _____ Prénom _____

Fonction au sein de la fédération : _____

Dans quelle mesure et à quel niveau la fédération envisage-t-elle d'accompagner le financement de la formation ?

Avis motivé du Directeur technique national quant à l'entrée en formation PSHN de :

Nom _____ Prénom _____

Fait à _____, le _____

Signature du Directeur technique national